

Déclaration de congé menstruel **2025-2026**

Dans le cadre de la lutte pour l'équité dans les études, l'Université de Toulouse a décidé de proposer un congé menstruel sans justificatif médical.

Ce congé menstruel a une valeur équivalente à une absence justifiée par un certificat médical.

Les conditions à respecter :

- 8 jours maximum annuels sans justification médicale, journées non fractionnables
- Réservé uniquement aux cours obligatoires, au contrôle continu et au contrôle partiel selon les M3C de l'UE en vigueur au sein des formations en santé.
- En cas d'absence à un examen classant ou en contrôle terminal, il sera nécessaire de le réaliser en seconde session selon les M3C en vigueur.
- Ce dispositif ne s'applique pas dans le cadre des absences lors des examens nationaux tels que EDN et ECOS, ni lors des stages, ni pour l'alternance en entreprise.

Ce formulaire doit être envoyé dans les 48 heures à votre scolarité*.

Informations personnelles à compléter

- Nom : _____ Prénom : _____
- Numéro étudiant : _____
- Adresse e-mail universitaire : _____
- Formation suivie : _____

Demande de congé menstruel (*Maximum 8 absences annuelles sans justification médicale*)

➤ Date souhaitée : _____ soit 1 jour d'absence

Je déclare sur l'honneur que cette demande est conforme à la politique de congé menstruel de l'Université de Toulouse (cf. délibération du 11 février 2025).

Je comprends que toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions conformément aux règlements universitaires.

- Date de la demande : __ / __ / __
- Signature :

Pour usage administratif uniquement

- Demande reçue le : __ / __ / __

*Un annuaire des scolarités est annexé.